

Séance de l'assemblée
délibérante du 15 juin 2022

Délibération n°14/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi huit juin, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quinze juin deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :

Pascal BRUHAT
Gilles PETEL
Grégory DESTOMBES
Antoine DESFORGES
Daniel SALLES
Amalia QUINTON

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Danielle RANCY
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6		1		7	7		

Objet : passage à l'indice minimum de traitement fixé, au 1er mai 2022, à l'indice majoré 352 pour la catégorie C

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la délibération n°17/2021 relative au dépôt d'un dossier candidature dans le cadre de l'appel à projet de la Fondation de France « Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique » ;

Vu la délibération n°04/2022 concernant la création d'un poste temporaire à temps partiel « Chargé de communication/animation » justifiée par l'accroissement temporaire d'activité lié au projet « Réinventer nos communs pour amplifier la transition écologique » avec le concours financier de la Fondation de France.

Considérant l'embauche d'une chargée de communication et animation depuis le 04 avril 2022 ;

Considérant que la rémunération a été fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de « adjoint administratif, technique ou d'animation, échelon 1 (indices bruts 354 - 367 - Indices majorés 332 – 340) ».

Le Président rappelle que la chargée de communication recrutée a pour mission de :

- Prendre en charge l'ensemble des moyens de communication à disposition du SEAT (site internet, réseaux sociaux, autres supports) et s'en servir afin d'assurer une communication régulière sur le projet multi-partenarial de l'Ecopôle du Val d'Allier et de le faire connaître au territoire (acteurs, usagers, décideurs) ;
- Animer le réseau de partenaires rapprochés : animation marketing sur les questions de mise en commun de l'Ecopôle pour mobiliser les membres du réseau et renforcer le sentiment d'appartenance au projet défini ci-dessus ;
- Actualiser les connaissances nécessaires à l'avancement du projet : réunir/organiser des rencontres inter-réseau, informer sur la stratégie de développement du projet, communiquer sur l'actualité, approfondir la mutualisation de ressource ;
- Organiser la nouvelle édition des Ecopolys « l'Ecopôle, un bien commun du territoire », pour qu'elle soit encore plus participative que les éditions passées, en collaboration étroite avec les gestionnaires du site déjà réunis dans le cadre de la « corédaction du schéma directeur à 10 ans de l'Eco pôle du Val d'Allier » (à savoir : LPO, Rural Combo, Ilots Paysans, nature Aux Pattes, Vous êtes d' Ici et la Régie de Territoire) ainsi qu'avec les associations d'usagers (Patrimoine Pérignat, Le chemin des étoiles, L'amicale laïque des communes, ...).

Le Président explique que suite à une évolution du point d'indice, il convient de rectifier la grille pour la catégorie C : passage à l'indice minimum de traitement fixé, au 1er mai 2022, à l'indice majoré 352.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le passage à l'indice minimum de traitement fixé, au 1er mai 2022, à l'indice majoré 352 pour la catégorie C.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

